

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2275>



Agnès Akielewicz (Toulouse) : évaluation des enseignant"e"s / précarité des AESH

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - ARCHIVES - CAN du SNES de novembre 2016 -



Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2016

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Évaluation

Actuellement, comme il est écrit dans le texte de la CAN, ne sont connus que les grandes lignes des arrêtés sur l'évaluation.

Pourtant la volonté de transformer les pratiques et de limiter la liberté pédagogique ne fait pas de doute. Dans cet objectif, le ministère choisit une organisation particulière des rendez-vous de carrière. Certes, ces rendez-vous ne sont qu'au nombre de trois dans la carrière, mais il ne faut pas oublier que les enseignants seront prévenus très en amont du rendez-vous, ce qui aura un impact plus important sur leurs pratiques que lorsqu'ils étaient avertis une semaine avant la venue de l'IPR. En essayant de coller aux « bonnes pratiques » sur plusieurs mois afin de réussir leur rendez-vous, les collègues modifieront plus en profondeur et de manière plus durable l'exercice de leur métier.

La proximité du rendez-vous de carrière entre eux (6ème-8ème-9ème) renforcera cet effet.

La grille d'évaluation leur rappellera également ce qu'on attend d'eux en dehors de la classe et même si le bilan professionnel n'est plus obligatoire, il reste conseillé d'en préparer un.

Un autre point qui mérite qu'on s'y attarde est celui de l'accompagnement. Les objectifs annoncés comme « faire évoluer les pratiques » « expliciter les orientations nationales » mais aussi le fait que l'accompagnement pourra être mis en place à la demande de l'institution devraient nous alerter. Croit-on vraiment que remplacer le terme « demande » par « proposition » résoudra le problème de fond ? Plusieurs établissements en éducation prioritaire ont déjà testé l'accompagnement rapproché par des IPR et connaissent la pression que cela engendre. On ne peut pas dénoncer le nouveau management qui se développe dans l'Éducation nationale sans faire le lien avec l'accompagnement tel que le présente le projet de décret. Il sera d'autant plus difficile de construire des luttes collectives qu'on aura laissé le nouveau management se développer.

Nous avons déjà pointé, lors des précédentes instances, ce qui ne répond pas à nos mandats dans ce projet de décret : classe exceptionnelle, avancement en début de carrière ralenti, pas de déconnexion complète entre évaluation et avancement, accès à la hors-classe de toutes et tous non garanti. A cela s'ajoute tous les risques de dérives possibles contenus dans la partie « accompagnement-évaluation ».

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est dangereux de voter pour ce décret. Il est encore temps de revenir sur cette décision aujourd'hui [1]

AESH

A partir du moment où l'Éducation nationale s'est engagée à intégrer les enfants en situation de handicap au sein des écoles, collèges et lycées, les besoins en personnels spécialisés pour accompagner ces élèves sont pérennes. C'est pourquoi il faut revendiquer le recrutement et la formation de titulaires pour assurer cette mission et ne pas se limiter à défendre la revalorisation des AESH.

[1] Ainsi l'École Émancipée présente avec les tendances Émancipation et URIS, une motion pour le retrait du projet d'évaluation, à retrouver en pièce-jointe.